



## AERPRO

(Siret : 82811385200036)

M. DILLY

Parc du Moulin  
55 impasse des blés  
62660 BEUVRY

Entreprise titulaire de la qualification

### Qualibois module Eau (probatoire)

Engagée pour la qualité d'installation des appareils de chauffage bois raccordés au réseau hydraulique (chaudières manuelles, chaudières automatiques, etc.) et des poêles

Période couverte par le certificat : 31 mars 2023 au 31 mars 2024

Police d'assurance responsabilité civile

- générale au 20/02/2023 : PRW2200244 - Millenium insurance compagny limited (Gibraltar)
- décennale au 20/02/2023 : PRW2200244 - Millenium insurance compagny limited (Gibraltar)

### Qualibois module Air (probatoire)

Engagée pour la qualité d'installation des appareils de chauffage bois indépendants (inserts, poêles, etc.)

Période couverte par le certificat : 31 mars 2023 au 31 mars 2024

Police d'assurance responsabilité civile

- générale au 20/02/2023 : PRW2200244 - Millenium insurance compagny limited (Gibraltar)
- décennale au 20/02/2023 : PRW2200244 - Millenium insurance compagny limited (Gibraltar)



### Numéro Qualibois : QB/70901

Forme juridique : SASU

L'entreprise s'engage à renouveler toute assurance obligatoire pendant la durée de son engagement

Fait le 31 mars 2023

**Gaël Parrens,**

Président de l'instance de qualification

Grâce au site [www.qualit-enr.org](http://www.qualit-enr.org), rubrique « Annuaire » contrôlez en continu la qualification de l'entreprise

### Association Qualité Energies Renouvelables

Siège social :

24 rue Saint-Lazare • 75009 PARIS

SIRET 489 907 360 0049



**Qualibois** est un signe de qualité géré par **Qualit'EnR**.

L'association Qualit'EnR est propriétaire de la marque collective communautaire QUALIBOIS n° 009007171 déposée dans les classes 11, 35, 37, 38, 41 et 42

Le présent certificat couvre les périodes de validité précisées ci-dessus pour chaque qualification, sous réserve du respect des conditions définies dans le règlement d'usage des qualifications. La qualification est délivrée pour une durée de deux ou quatre ans décomposée en 2 ou 4 certificats de 12 mois délivrés après contrôle du respect des exigences définies dans les règlements d'usage. L'échéance de chaque qualification est : 31 mars 2025 pour QualiBois module Eau (probatoire), 31 mars 2025 pour QualiBois module Air (probatoire)